

INSERTIONS.

Ecole polytechnique fédérale suisse à Zurich.

Tableau des cours

qui se donneront pendant l'année scolaire 1871/71, et spécialement pendant le semestre d'hiver, du 16 Octobre 1871 au 24 Mars 1872.

A. Ecole d'architecture (3 ans). *Kinkel*, principal.

(1^{re} année.) *Orelli*: Calcul différentiel et intégral. *Fiedler*: Géométrie descriptive avec exercices. *Glabach*: Art de construire et dessin de constructions. *Lasius* et *Stadler*: Exercices de composition. *Stadler*: Dessin d'ornementation. *Kinkel*: Histoire de l'art dans l'antiquité. *Ulrich*: Dessin du paysage. *Keiser*: Exercices de modelage.

(2^e année.) *Stadler*: Etude des styles. *Lasius* et *Stadler*: Exercices de composition. *Lasius*: Art de construire. *Glabach*: Dessin de constructions. *Lasius*: Théorie des ombres et perspective avec exercices. *Ritter*: Mécanique. *Pestalozzi*: Ponts et chaussées. *Werdmüller*: Dessin de figures.

(3^e année.) *Stadler*: Etude des styles. *Lasius* et *Stadler*: Exercices de composition. *Lasius*: Art de construire. *Glabach*: Dessin de constructions. *Ritter*: Mécanique. *Stadler*: Dessin d'ornementation. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Lasius*: Etude des bâtiments.

(*En outre, pendant le semestre d'été de la première année, technologie chimique des matériaux de construction et pétrographie.*)

B. Ecole du génie civil (3½ ans). *Culmann*, principal.

(1^{re} année.) *Schwarz*: Calcul différentiel et intégral. *Méquet*: Calcul différentiel et intégral. *Fiedler*: Géométrie descriptive, avec exercices. *Flieger*: Mécanique technique, 1^{re} partie. *Glabach*: Art de construire et dessin de constructions. *Wild*: Dessin de plans.

(2^e année.) *Schwarz*: Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet*: Théorie des équations différentielles. *Kargl*: Mécanique technique, 2^{me} partie. *Fiedler*: Géométrie de position, avec exercices. *Lasius*: Théorie des ombres et perspective, avec exercices. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Wild*: Topographie. *Fritz*: Description des machines, avec exercices. *Mousson*: Physique industrielle.

(3^e année.) *Fliegner*: Etude théorique des machines. *Wild*: Géodésie. *Culmann*: Terrassements, ponts en pierre et tunnels, exercices de construction; travaux hydrauliques. *Wild*: Dessin de cartes. *Wolf*: Détermination géographique des lieux; histoire de l'astronomie. *Ritter*: Toitures en fer.

(4^e année, VII^e semestre.) *Culmann*: Ponts en fer; chemins de fer; canaux; exercices de construction. *Wild*: Dessin de cartes. *Bahmert*: Economie politique générale; développement du commerce et de l'industrie dans les cent dernières années.

(Pendant le semestre d'été: *Technologie chimique des matériaux de construction. Astronomie (1^{re} partie). Exercices à l'Observatoire; statique graphique, arpentage et pétrographie.*)

C. Ecole de mécanique industrielle. (3 ans). *Veith*, principal.

(1^{re} année.) *Schwarz*: Calcul différentiel et intégral. *Méquet*: Calcul différentiel et intégral. *Fiedler*: Géométrie descriptive, avec exercices. *Weber*: Géométrie analytique plane. *Fliegner*: Mécanique industrielle (1^{re} partie). *Fritz*: Dessin de machines.

(2^e année.) *Schwarz*: Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet*: Théorie des équations différentielles. *Kargl*: Mécanique industrielle (2^{me} partie). *Mousson*: Physique industrielle. *Veith*: Structure des machines (introduction, éléments des machines); construction de machines. *Kronauer*: Technologie mécanique. *Lincke*: Parties choisies de l'art de construire les machines; toits et ponts à l'usage du mécanicien.

(3^e année.) *Fliegner*: Mécanique théorique; théorie mécanique de la chaleur. *Veith*: Turbines; structure des machines; roues à eau et machines motrices hydrauliques; construction de machines. *Weber*: Mécanique analytique. *Lasius*: Constructions civiles, avec exercices de dessin. *Lincke*: Chauffage et ventilation. *Böhmer*: Economie politique générale; développement du commerce et de l'industrie dans les cent dernières années.

(Pendant le semestre d'été de la première année: *Métallurgie et technologie chimique des matériaux de construction.*)

D. Ecole de chimie industrielle (2 ans). *Kenngott*, principal.

(1^{re} année.) *Wislicenus*: Chimie inorganique; chimie analytique; pratique de chimie analytique. *Kopp*: Fabrication de produits chimiques; objets en verre et en terre. *Kenngott*: Minéralogie. *Cramer*: Traits généraux de la botanique. *Mousson*: Physique chimique. *Fritz*: Etude descriptive des machines; dessin industriel. *Frey*: Zoologie. *Schneebeli*: Physique expérimentale.

(2^e année.) *Kopp*: Blanchiment, teinture, impression sur étoffes; exercices au laboratoire. *Kronauer*: Technologie de la mécanique. *Fritz*: Dessin industriel. *Kenngott*: Détermination des minéraux; cristallographie. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Wislicenus*: Analyses chimiques. *Brunner*: Chimie pharmaceutique. *Heer*: Botanique pharmaceutique.

(Pendant le semestre d'été, première année: *Chimie organique, chimie analytique, métallurgie; technologie chimique des matériaux de construction; zoologie générale; botanique spéciale.* — 2^e année: *chauffage et éclairage; cristallographie appliquée; pharmacognosie.*)

E. Ecole agricole et forestière.

1. Ecole forestière (2 ans). J. Kopp, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Wislicenus* : Chimie expérimentale. *Cramer* : Eléments de la botanique générale. *Wild* : Topographie, dessin de plans. *Kopp* : Encyclopédie des sciences forestières ; excursions et exercices pratiques. *Bahmert* : Economie publique.

(En été : botanique forestière, pétrographie, économie agricole appliquée.)

(2^e année.) *Landolt* : Etude de l'estimation et de l'exploitation des forêts ; utilisation des produits forestiers ; gestion administrative des forêts ; excursions et exercices pratiques. *Kopp* : Etude du climat et des terrains. *Pestalozzi* : Ponts et chaussées. *Escher de la Linth* : Géologie technique. *Bahmert* : Etudes financières.

(Pendant le semestre d'été : Culture et conservation des bois ; théorie de la culture et de l'exploitation des forêts de l'Etat ; statistique ; insectes nuisibles aux forêts ; chimie agricole ; pétrographie ; arpentage et mensurations avec le théodolithe.)

2. Ecole agricole (2 ans). Krämer, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Schneerbelli* : Physique expérimentale. *Wislicenus* : Chimie inorganique expérimentale. *Kenngott* : Minéralogie. *Cramer* : Botanique générale. (*Vacat*) : Zoologie générale. *Bahmert* : Agriculture théorique générale. *Krämer* : Introduction aux études agricoles. *Wild* : Dessin de plans. *Nowacki* : Culture générale ; drainage et irrigation. *Krämer* : Etude générale des produits animaux et de l'éleveur du bétail à cornes.

(Pendant le semestre d'été : physique expérimentale ; mécanique et étude des machines ; anatomie et physiologie des animaux domestiques ; botanique agricole et maladies des plantes ; physiologie expérimentale des plantes ; pétrographie ; chimie organique ; politique agricole ; exercices microscopiques.)

(2^e année.) L'enseignement de la 2^e année commencera en Octobre 1872 et embrassera les branches suivantes :

Chimie agricole, exercices dans le laboratoire de chimie agricole, exercices microscopiques et essais de physiologie végétale, géologie technique, histoire et littérature des sciences agricoles, partie financière de l'agriculture, droit agricole et législation de l'agriculture, grande et petite culture, culture spéciale surtout au point de vue des prés et des pâturages, drainage et irrigation, culture potagère, fruitière et vinicole, étude générale des produits animaux et de l'éleveur du bétail à cornes, élève du petit bétail, soins à donner aux animaux et étude de leurs maladies, y compris les épizooties et les notions obstétricales, extérieur du cheval, ferrage et élève des chevaux, étude de l'exploitation agricole, évaluation des biens, tenue de livres agricole et calculs agricoles, technologie chimique agricole, étude des machines et instruments agricoles, bâtiments d'exploitation agricole.

F. Ecole normale des sciences mathématiques et naturelles. Fiedler, principal.

1. Section des mathématiques (3 ans.)

(1^{re} année.) *Schwarz* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Calcul différentiel et intégral. *Weber* : Géométrie analytique plane. *Geiser* : Introduction à la géométrie synthétique. *Fliegner* : Mécanique industrielle (1^{re} partie). *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Fritz* : Dessin industriel. *Wild* : Topographie.

(2^e et 3^e année.) *Schwarz*: Théorie des équations différentielles ordinaires; théorie des fonctions. *Méquet*: Théorie des équations différentielles. *Fiedler*: Géométrie de position; courbes algébriques; déterminantes avec applications à la géométrie; théorie des surfaces algébriques. *Kargl*: Mécanique industrielle (2^e partie). *Weber*: Mécanique analytique; théorie des séries de Fourier; théories des puissances. *Geiser*: Equations algébriques (2^e partie). *Mousson*: Physique industrielle; exercices physiques. *Fliegner*: Théorie des machines; théorie mécanique de la chaleur. *Meyer*: Applications de l'analyse à la théorie des nombres. *Beck*: Théorie de la lumière. *Wolf*: Détermination géographique des lieux; répétitions avec exercices d'exposition orale; histoire de l'astronomie. *Schwarz*, *Weber* et *Fiedler*, exercices d'enseignement.

2. Section des sciences naturelles (2 ans.)

(1^{re} année.) *Mousson*: Physique appliquée à la chimie. *Wislicenus*: Chimie inorganique avec introduction à l'analyse qualitative; analyses chimiques. *Kenngott*: Minéralogie, cristallographie. *Cramer*: Eléments de botanique générale; botanique générale. *Frey*: Zoologie.

(Années suivantes.) *Kopp*: Exercices de chimie industrielle. *Kenngott*: Détermination des minéraux. *Escher de la Linth*: Géologie générale. *Heer*: Plantes antédiluviennes. *Cramer*: Exercices microscopiques. *Tuchschnid*: Parties choisies de la chimie physique. *Weith*: Histoire de la chimie. *Weilenmann*: Météorologie générale. *Egli*: Géographie physique.

G. Ecole des belles-lettres et des sciences morales et politiques (cours libre). *Heer*, principal.

1. Sciences naturelles. *Schneebeli*: Physique expérimentale. *Wislicenus*: Etudes des combinaisons du carbone; introduction à l'étude de la chimie pure. *Weith*: Chimie pharmaceutique; histoire de la chimie. *Tuchschnid*: Chimie agricole. *Cramer*: Exercices microscopiques; botanique générale. *Heer*: Botanique pharmaceutique; plantes antédiluviennes. *Dodel*: Botanique générale; démonstrations microscopiques; la théorie de Darwin. *Frey*: Zoologie. *Kenngott*: Minéralogie. *Mayer*: Paléontologie; stratigraphie. *Stutz*: Histoire de la création. *Egli*: Géographie physique; les voyages de découvertes scientifiques et géographiques jusqu'en 1650; géographie industrielle. *Escher de la Linth*: Géologie générale. *Lincke*: Chauffage et ventilation. *Weilenmann*: Météorologie générale. *Heim*: Les glaciers et l'époque glaciaire; chapitres choisies de la géologie, avec exercices oraux.

2. Sciences mathématiques. *Geiser*: Trigonométrie sphérique; théorie du tir. *Beck*: Théorie de la lumière. *Meyer*: Application de l'analyse à la théorie des nombres. *Hemming*: Calcul des probabilités et théorie des assurances sur la vie. *Wolf*: Histoire de l'astronomie. *Hug*: Méthodique des mathématiques; calcul différentiel et intégral; répétition de mathématiques; trigonométrie sphérique, avec applications.

3. Langues et belles-lettres. *Kinkel*: Histoire du théâtre allemand, avec un aperçu sur la scène des autres peuples modernes; lecture et explication de la seconde partie de *Faust*, de Göthe. *Arduini*: La poésie et l'art d'après les écrits de Leopardi et de Niccolini; exercices supérieurs d'italien et exercices grammaticaux. *Behn-Eschenburg*: La littérature anglaise du siècle actuel; traduction et explication du *Marchand de Venise*, de Shakespeare; poèmes de Wordsworth; exercices de langue anglaise. *Rambert*: Histoire de la poésie française contemporaine; exercices supérieurs; exercices élémentaires. *Stiefel*: Les chefs-d'œuvre dramatiques de Shakespeare.

4. **Sciences historiques et politiques.** *Scherr* : Histoire du siècle de Frédéric-le-Grand et de la révolution française; histoire de la guerre franco-allemande de 1870—1871. *Kinkel* : Histoire de l'art antique, de l'Égypte à Pompéi; histoire de la peinture moderne, depuis l'invention des couleurs à l'huile. *Bahmert* : Economie politique générale; étude des finances; développement du commerce et de l'industrie dans les cent dernières années. *Rüttimann* : Droit fédéral suisse. *Fehr* : Histoire de l'art suisse. *Vogeli* : Histoire de Hongrie; commerce, industrie, mœurs et organisation politique et artistique de l'empire romain.

5. **Beaux-arts.** *Stadler* : Dessin d'ornementation. *Ulrich* : Dessin de paysage. *Werdmüller* : Dessin de figure. *Keiser* : Exercices de modelage.

H. Cours préparatoire de mathématiques (1 an).
Orelli, principal.

Orelli : Algèbre (1^{re} partie). Géométrie de l'espace et trigonométrie plane. *Stocker* : Les mêmes cours en français. *Schneebeli* : Physique expérimentale. *Weith* : Chimie inorganique. *Keller* : Langue allemande. *Rambert* : Langue française. *Beck* : Eléments de géométrie descriptive. *Ritter* : Géométrie pratique. *Fritz* : Dessin industriel.

Les jeunes gens qui désirent être admis, doivent en adresser la demande écrite au Directeur, le 10 Octobre au plus tard. La demande du candidat doit indiquer la division de l'École et l'année d'études dans laquelle il veut entrer, et être accompagnée de l'autorisation de ses parents ou de son tuteur, avec l'adresse exacte de ceux-ci. A ces pièces doivent être joints une expédition authentique de l'acte de naissance du postulant (qui doit être âgé au moins de 17 ans pour entrer dans la première année d'une subdivision ou dans le cours préparatoire de mathématiques), un certificat de bonnes mœurs et une attestation de ses études préparatoires ou de son apprentissage professionnel.

Les examens d'admission commencent le 17 Octobre. Le règlement donne les renseignements nécessaires sur les connaissances exigées et sur les conditions moyennant lesquelles les candidats peuvent être dispensés de subir les examens d'admission.

On peut s'adresser au Secrétariat de la Direction pour demander des exemplaires du programme et du règlement d'admission.

Zurich, le 29 Août 1870.

Le Directeur de l'École polytechnique :
E. LANDOLT.

Publication.

Il est arrivé de Rome une somme de fr. 199. 80, produit du décompte en faveur de **Cola, Rodolphe, de Conters**, ci-devant brigadier d'artillerie au service du St. Siège. Le dit Cola n'ayant pu être découvert, il lui en est donné avis par la voie de la publication. La dite somme de fr. 199. 80 est déposée au bureau du Commissariat supérieur des guerres à Berne, qui la délivrera contre production des papiers de légitimation nécessaires.

Berne, le 8 Septembre 1871.

Le Commissariat fédéral des guerres.

Publication.

Il est arrivé de Rome une somme de fr. 48. 60, produit du décompte en faveur du nommé **Adolphe Stucky, de Dientigen**, ci-devant caporal au régiment de zouaves au service du St. Siège, né le 13 Mars 1849. Le dit Stucky ne pouvant être découvert, il lui en est donné avis par la voie de la publication. La somme de fr. 48. 60 est déposée au bureau du Commissariat supérieur des guerres à Berne, qui la délivrera contre production des papiers de légitimation nécessaires.

Berne, le 29 Août 1871.

Le Commissariat fédéral des guerres.

Publication.

Le Conseil fédéral ayant reçu dans les derniers temps diverses demandes tendant à obtenir que des ressortissants suisses soient libérés du service militaire français, la Chancellerie fédérale croit devoir rappeler la circulaire du Conseil fédéral du 18 Juillet 1867, où il est exposé que les demandes de cette nature ne sont prises en considération par le Ministère français de la guerre qu'autant qu'elles sont accompagnées d'un certificat dûment légalisé par l'autorité municipale compétente, établissant clairement et incontestablement la nécessité que le militaire réclamé rejoigne sa famille pour l'aider à subvenir à ses besoins.

Berne, le 31 Août 1871.

La Chancellerie fédérale suisse.

Publication.

Il nous est parvenu de Rome à l'adresse d'anciens soldats d'artillerie au service romain ci-après nommés les sommes provenant du décompte en leur faveur, savoir :

- pour Schwarzenbach, Henri, de Ruschlikon, né le 9 Avril 1841, fr. 42. 90 ;
- „ Sidler, Geoffroy, d'Ottenbach, né le 7 Mars 1841, fr. 169. 75 ;
- „ Frauenfelder, Jean, de Trüllikon, né le 6 Août 1844, fr. 32. 10 ;
- „ Merz, Frédéric, de Birnmster (?), né le 9 Février 1843, fr. 159. 95.

Les dites personnes ne pouvant être trouvées, il leur en est donné avis par la voie de la publication. Les sommes en question sont déposées au bureau du Commissariat supérieur des guerres à Berne, qui les délivrera contre production des papiers de légitimation nécessaires.

Berne, le 31 Août 1871.

Le Commissariat fédéral des guerres.

AVIS.

L'Assemblée fédérale a adopté, le 13 Juillet 1871, une loi par laquelle, modifiant quelques-unes des dispositions actuellement en vigueur, les taxes des lettres, etc., dans l'échange interne, ont été fixées comme suit :

1. Lettres affranchies :

Taxe.

- | | |
|---|-------------|
| a. Dans le <i>rayon local</i> , c'est-à-dire pour les distances qui ne dépassent pas 2 lieues, jusqu'à 15 grammes | 5 centimes. |
| b. Pour les <i>distances au-delà</i> , jusqu'à 15 grammes | 10 " |
| c. Les lettres d'un poids plus élevé, jusqu'à 250 grammes, paient le double de la taxe susmentionnée. | |
| d. Les paquets de manuscrits d'un poids supérieur à 250 grammes paient la taxe de messagerie. | |

2. Les **cartes-correspondance**, qui portent un timbre d'affranchissement postal de 5 centimes, sont également expédiées à ce prix sur toute l'étendue du territoire suisse.

3. Les **imprimés** expédiés sous bandes ou autrement avec un emballage ouvert, *affranchis* (quelle que soit la distance) :

jusqu'à 40 grammes	2 centimes
au-delà de 40 jusqu'à 250 grammes	5 "
„ de 250 jusqu'à 500 „	10 "

Les envois de plus de 500 grammes sont passibles de la taxe de messagerie.

4. Les **échantillons** expédiés sous bandes ou autrement avec un emballage ouvert, *affranchis* (quelle que soit la distance) :

jusqu'à 40 grammes	5 centimes.
au-delà de 40 jusqu'à 250 grammes	10 "

Les envois de plus de 250 grammes sont passibles de la taxe de messagerie.

5. Les lettres, paquets de manuscrits, imprimés et échantillons *non affranchis* paient la taxe fixée pour les envois respectifs affranchis, plus une surtaxe de 5 centimes.

Les envois *insuffisamment affranchis* sont traités comme s'ils n'étaient pas du tout affranchis, sauf déduction de la valeur des timbres-poste employés.

6. Les lettres, paquets de manuscrits, imprimés, échantillons et cartes-correspondance peuvent être consignés et expédiés *recommandés* (inscrits, chargés). Dans ce cas ils paient, outre la taxe ordinaire (art. 1, 2, 3 et 4 ci-dessus), un droit d'inscription de 10 centimes.

Ces taxes doivent être acquittées d'avance et représentées sur l'envoi par des estampilles d'affranchissement.

7. Le poids unique de 30 grammes *) fixé pour le port simple des *journaux d'abonnement*, a été élevé à 40 grammes.

8. Il n'a pas été introduit de modifications dans les autres dispositions concernant les taxes.

Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur dès le 1. Septembre 1871.
Berne, le 24 Août 1871.

Le Département fédéral des Postes.

*) Loi sur les taxes postales du 25 Juillet 1862, art. 2.

A V I S.

Le Ministre de la Confédération suisse à Paris a reçu du Ministre des finances l'assurance que des ordres ont été donnés aux bureaux des douanes pour que les modifications suivantes soient apportées à l'exécution de la loi du 8 Juillet dernier qui a fixé de nouveaux droits d'entrée en France pour certaines denrées de consommation.

	<i>par 100 kilos</i>
Le chocolat et cacao broyé de provenance suisse paieront	fr. 90. 20
La chicorée grillée ou moulue	" 35. —
Les mélasses avec 50 % de sucre ou moins (non destinées à la distillation)	" 18. 60

Alcools et liqueurs sans changements au tarif du traité de 1864.

Des droits de consommation établis en France sur les produits français et l'élévation des droits d'entrée sur les cacaos en fève rétablissent vis-à-vis de la Suisse, et aux conditions de l'article 6, la parité des droits stipulés par le traité de 1864.

Berne, le 24 Août 1871.

Le Département fédéral du Commerce et des Péages.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la fourniture pendant l'année 1872 des articles ci-après désignés pour l'habillement des employés postaux.

I. Drap pour tuniques.

<i>Quantité approximative.</i>	<i>Prix approxim.</i>	<i>Terme de livraison.</i>
7600 braches de drap gris-bleu	à fr. 5. 70.	1 ^{er} Mars 1872.

II. Draps pour manteaux et pantalons.

500 braches de satin gris	à fr. 7. 50	1 ^{er} Mars 1872.
9000 " " drap gris-bleu	" " 5. 40	1 ^{er} Juillet 1872.

III. Toiles.

5000 braches de toile écrue en fil, pour blouses; largeur 106 centimètres,		1 ^{er} Mars 1872.
800 braches de toile écrue en fil, pour doublures; largeur 120 centimètres,		1 ^{er} Juillet "
500 braches de toile écrue en fil, pour doublures; largeur 75 centimètres,		1 ^{er} Février "

IV. Chapeaux.

550 chapeaux en feutre noir (sans plaques)	1 ^{er} Mars 1872.
--	----------------------------

La largeur du satin est de 135 centimètres, celle des autres qualités de 130 centimètres entre les lisières.

Les échantillons pour les nuances et les qualités définitivement prescrites et adoptées par le Département des postes pour les articles sus-indiqués, peuvent être visités au Bureau du matériel de la Direction générale des postes à Berne, ainsi qu'auprès des Directions des postes à Genève, Bâle, Aarau, Zurich et St. Gall; **par conséquent les offres ne devront pas être accompagnées d'échantillons.**

Le Département soussigné se réserve le droit de concéder en bloc ou par fractions la fourniture des quantités ci-dessus indiquées et, à cet effet, il se règlera d'après les prix qui lui auront été soumis.

Toutes les soumissions devront être adressées, cachetées et revêtues de la suscription: „Offre pour fournitures d'habillement“, d'ici au 11 Septembre prochain au Département soussigné.

Berne, le 15 Août 1871.

Le Département fédéral des Postes.

EXTRAIT

d'une

*circulaire adressée par le Ministre de l'agriculture et du commerce
de la France aux préfets.*

Depuis quelques années une nouvelle maladie sévit avec violence sur une assez grande étendue de vignobles. La rapidité avec laquelle elle se propage ne permet point de négliger aucun des moyens propres à en prévenir ou à en atténuer les funestes effets. Une commission centrale, composée de savants et de praticiens expérimentés, a été instituée près de mon ministère avec la mission de rechercher l'origine du fléau, ainsi que les mesures à prendre pour en circonscrire les ravages.

Cette commission, dans les diverses séances qu'elle a tenues au ministère de l'agriculture et du commerce, a été unanime à reconnaître que la cause du mal est bien le puceron, dit *phylloxera vastatrix*, dont l'existence a été constatée sur les racines de la vigne. En présence de ce fait qui paraît acquis à la science, cette commission a émis l'avis qu'il y avait certaines précautions à prendre par les propriétaires de vignobles infectés. Elle a exprimé le désir que cet avis fût porté à la connaissance des intéressés, à titre de conseils.

La commission conseille aux viticulteurs d'arracher scrupuleusement tout plant de vigne dont les racines sont attaquées par le puceron, de remuer profondément le sol pour mettre à découvert toutes les racines et de brûler sur place le cep et les racines, en ajoutant les broussailles nécessaires pour soumettre la terre infectée de pucerons à un fort écobuage.

Dans le cas où l'insecte attaque les feuilles, il y développe des galles placées à leur face intérieure, véritables nids, pleins d'œufs et d'insectes destinés à se répandre sur les racines. Pour arrêter leur propagation, il est indispensable d'enlever avec le plus grand soin toutes les feuilles attaquées.

Citation édictale.

Par la présente citation Jean Bupert Schälli, boucher, de Niederbüren (St. Gall), dont le domicile est inconnu, est requis de faire connaître à la Chancellerie soussignée, dans le délai d'un mois à dater de la présente publication, le lieu de son séjour actuel, afin qu'il puisse lui être donné connaissance de la demande en séparation formée contre lui devant le Tribunal fédéral suisse, par sa femme Susanne Schälli née Hussi, à Safenwyl (Argovie), et qu'il puisse être assigné à comparaître aux débats en la cause.

Pour le cas où cette communication n'interviendrait pas dans le dit délai il sera néanmoins procédé sur la demande en séparation et statué selon que de droit.

Coire, le 14 Août 1871.

La Chancellerie du Tribunal fédéral.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) Aide au bureau principal des péages à la gare des Verrières (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 1800 au maximum. S'adresser, d'ici au 20 Septembre 1871, à la Direction des péages à Lausanne.

2) Commis de poste à Yverdon (Vaud).

3) Facteur de lettres „ „

}

Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 22 Septemb. 1871, à la Direction des postes à Lausanne,

4) *Garçon* de bureau au bureau principal des postes à St. Gall. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 22 Septembre 1871, à la Direction des postes à St. Gall.

5) *Buraliste* à Büren (Berne). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 22 Septembre 1871, à la Direction des postes à Berne.

6) *Commis* de poste à Genève. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 22 Septembre 1871, à la Direction des postes à Genève.

7) *Télégraphiste* à Hermance (Genève). Traitement annuel fr. 240, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

8) *Télégraphiste* à Büren (Berne). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

1) *Facteur rural* à Carouge (Genève). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 15 Septembre 1871, à la Direction des postes à Genève.

2) *Buraliste* et facteur à Rochefort (Neuchâtel). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 15 Septembre 1871, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) *Buraliste* et facteur à Gams (St. Gall). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 15 Septembre 1871, à la Direction des postes à St. Gall.

4) *Télégraphiste* à Obfelden (Zurich). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

5) *Télégraphiste* à Walzenhausen (Appenzel Rh. Ext.). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à St. Gall.

6) *Télégraphiste* à Reichenbach (Berne). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

7) *Télégraphiste* à Pontetresa (Tessin). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 Septembre 1871, à l'Inspection des télégraphes à Bellinzone.

Recettes de l'Administration des postes des années 1870 et 1871.

A page 276.

Mois.	Voyageurs et surpoids.				Lettres et imprimés.				Mandats de poste.				Paquets et valeurs.				Autres recettes.				Total.			
	1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.		1870.		1871.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Janvier . . .	100,502	46	128,870	16	402,300	32	470,167	10	19,487	14	34,321	65	201,970	76	288,778	33	17,939	96	28,987	52	742,200	64	951,124	76
Février . . .	96,554	64	134,079	58	352,920	70	410,915	29	15,313	15	27,279	50	182,175	88	267,265	51	22,551	88	23,939	56	669,516	25	863,479	44
Mars	129,602	86	165,904	68	232,808	02	330,630	20	14,903	13	*) 5,317	73	152,633	26	202,740	69	47,328	89	57,788	70	577,276	16	762,382	—
Avril	143,031	27	186,690	09	365,230	59	427,913	94	13,047	98	16,110	47	218,246	63	350,621	11	18,481	27	21,637	20	758,037	74	1,002,972	81
Mai	174,995	20	206,066	35	374,860	59	438,112	71	16,670	66	18,258	60	213,896	25	349,497	55	19,372	30	25,360	04	799,795	—	1,037,295	25
Juin	197,161	34	218,635	77	255,802	71	305,336	85	15,433	78	*) 8,789	51	117,905	18	74,170	09	55,428	10	98,939	59	641,731	11	705,871	81
Juillet . . .	305,610	17	358,326	95	417,297	08	462,057	22	14,068	26	19,164	47	226,571	55	321,489	33	16,562	34	28,357	40	980,109	40	1,189,395	40
Août	250,927	55			387,601	64			11,410	78			219,838	61			4,032	22			833,810	80		
Septembre .	245,917	17			311,514	16			10,684	87			176,366	38			50,936	32			795,418	90		
Octobre . .	215,981	98			436,861	52			22,402	77			259,191	58			17,506	68			951,944	53		
Novembre .	155,896	80			416,233	72			29,768	49			227,784	48			19,086	96			848,770	45		
Décembre .	123,258	91			312,750	30			24,766	49			228,308	41			166,143	98			855,228	09		
Totaux . . .	2,139,440	35			4,266,181	35			207,957	50			2,424,888	97			465,370	90			9,503,839	07		
Totaux fin Juillet	1,147,457	94	1,398,573	61	2,401,220	01	2,845,133	31	108,924	10	129,241	93	1,313,399	51	1,854,662	61	197,644	74	285,010	01	5,168,666	30	6,512,621	47

*) La recette en moins provient de ce qu'aucune comptabilité avec la France n'a pu avoir lieu.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.09.1871
Date	
Data	
Seite	264-276
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 015

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.